

Le sociétaire

Monsieur Alexandre FALLETTA
200 ALLEE DES GRANDS BOIS
13270 FOS SUR MER

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE**
Contrat n° 27.264306.65T



La Société GMF Assurances atteste que le sociétaire désigné ci-dessus est assuré par elle pour les garanties suivantes :

L'ASSURANCE DES GARANTIES PERSONNELLES

- le sociétaire, son conjoint non séparé de corps ou de fait, son concubin ou son partenaire lié par un pacte civil de solidarité,
 - les enfants sans profession et comptés à charge sur la déclaration fiscale du sociétaire, de son conjoint non séparé de corps ou de fait ou de son concubin,
 - toutes les personnes vivant en permanence au foyer du sociétaire,
 - les majeurs protégés dont le sociétaire, son conjoint non séparé de corps ou de fait ou son concubin est le tuteur ou le curateur,
 - les employés de maison pendant leur service et quand ils vivent en permanence au foyer du sociétaire en dehors de leur service,
- sont garantis contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'ils pourraient encourir pour les dommages occasionnés aux tiers dans les limites prévues aux Conditions Générales et Particulières du contrat.

Une franchise de 199 € sera appliquée au règlement de tout sinistre.

Cette attestation est valable jusqu'au **14/02/2025**.

Fait le 11/04/2024, signature de l'Assureur